

**Formulaire de souscription**

A utiliser jusqu'au 19 juillet 2007 à 16h

**Pour souscrire vos actions Acheter-Louer.fr au prix d'admission, complétez ce formulaire et transmettez-le dès aujourd'hui à votre intermédiaire financier.****Vos titres seront alors livrés directement sur votre compte.****ORDRE DE SOUSCRIPTION****Informations relatives à l'émetteur**

Nom : Acheter-Louer.fr (ALALO)  
Code ISIN : **FR0010493510**  
Cotation : Alternext d'Euronext Paris  
Première cotation : 20 juillet 2007  
Procédure : Offre à Prix Ouvert  
Fourchette indicative : 5,30 – 6,10 euros

**Informations relatives au souscripteur**

(à compléter)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de compte : \_\_\_\_\_

**Ordre**

(à compléter, dater et signer)

Je souhaite souscrire par la présente ----- actions de la société Acheter-Louer.fr dans le cadre de l'Offre effectuée préalablement à l'inscription des actions de la société Acheter-Louer.fr sur Alternext d'Euronext Paris.\*

*\* Les ordres seront exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'Offre à Prix Ouvert ; ces ordres seront encadrés par la fourchette indicative de prix qui a été fixée de 5,30 – 6,10 euros par action*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Un prospectus constitué du document de base enregistré par l'AMF sous le numéro I. 07-123 le 29 juin 2007 et de la note d'opération, visé le 9 juillet 2007 sous le numéro 07-248 sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège de la Société et sont consultables sur le site Internet de la Société ([www.acheter-louer.fr](http://www.acheter-louer.fr)) ainsi que sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Alternext ([www.alternext.fr](http://www.alternext.fr)). La Société Acheter-Louer.fr attire l'attention du public sur les «Facteurs de Risques» du prospectus dans le chapitre 4 du document de base et le chapitre 2 de la note d'opération.

**Important** : il est précisé :

- qu'un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat. Celui-ci devra être confié à un seul intermédiaire financier
- que le montant des ordres n'est pas limité
- qu'au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur
- que les ordres d'achat seront irrévocables

**Attention : pour pouvoir être pris en compte, cet ordre doit avoir été enregistré par votre intermédiaire financier au plus tard le 19 juillet 2007 à 16h.**

Pour gagner du temps, si les conventions que vous avez avec votre établissement financier le permettent, n'hésitez pas à lui transmettre votre ordre par téléphone ou par internet